

Les solutions Alico Direct de protection en cas d'Accident et/ou de Maladie :

Solutions	Descriptif des garanties (Voir détails dans les Conditions générales)	Âge de souscription	Couvertures	Bénéficiaires	Offres
<u>Garantie Hospitalisation</u>	Versement d'une indemnité journalière de 15 € à 50 €** en cas d'hospitalisation (y compris hospitalisation à domicile) consécutive à un accident ou à une maladie* Services d'assistance	18-80 ans	Possibilité de rester assuré à vie après 2 années d'assurance	L'assuré	1 mois gratuit 10% de réduction pour un 2ème assuré (vivant avec l'assuré principal), en cas de souscription simultanée
<u>Garantie Protection Hospitalière</u>	Versement d'une indemnité journalière de 100 € en cas d'hospitalisation (y compris, hospitalisation à domicile) consécutive à un accident*	18-65 ans	Jusqu'à 70 ans	L'assuré	1 mois gratuit 20% de réduction pour le conjoint en cas de souscription simultanée
<u>Plan Indemnités Blessures</u>	Versement d'une indemnité forfaitaire en cas de blessures (fractures, brûlures...) consécutives à un accident* pouvant aller jusqu'à 9000€** Le détail des lésions corporelles et des indemnités garanties figure dans les Conditions Générales	18-79 ans	Jusqu'à 85 ans	Le souscripteur	1 mois gratuit 20% de réduction pour le conjoint en cas de souscription simultanée

Les autres solutions d' Alico Direct : prévoyance et assurance en cas de décès

Solutions	Descriptif des garanties (Voir détails dans les Conditions générales)	Âge de souscription	Couvertures	Bénéficiaires	Offres
<u>Garantie Prévoyance</u>	Versement d'un capital** en cas de décès consécutif à une maladie*. Ce capital est multiplié par 4 en cas de décès consécutif à un accident*	50-80 ans	Vie entière	Le(s) bénéficiaire(s) désigné(s)	1 mois gratuit 10% de réduction pour le conjoint en cas de souscription simultanée
<u>Garantie Frais d'Obsèques</u>	Versement d'un capital de 1500 € à 7000 €** en cas de décès consécutif à une maladie ou à un accident* Services d'assistance	45-82 ans	Vie entière	Le(s) bénéficiaire(s) désigné(s)	1 mois gratuit 10% de réduction pour le conjoint en cas de souscription simultanée
<u>Protection Vie</u>	Versement d'un capital de 2500 € à 12500 €** en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie consécutif à une maladie ou à un accident*.	18-59 ans	Jusqu'à 70 ans - Décès Jusqu'à 65 ans - Perte totale et irréversible d'autonomie	L'assuré pour le capital perte totale et irréversible d'autonomie Le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) pour le capital décès	1 mois gratuit 10% de réduction pour le conjoint en cas de souscription simultanée

* Sous réserve des dispositions contractuelles. Voir Conditions Générales.

** Selon l'option choisie